



ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DES DEMANDEURS D'EMPLOI : FREINS ET LEVIERS



SOMMAIRE

- p.3 Un quart des demandeurs d'emploi ont retrouvé un emploi dans la commune où ils résident, et un sur cinq à plus de 50 kilomètres de leur domicile
- p.4 Trouver un emploi sur un territoire proche de son domicile est une priorité pour près d'un demandeur d'emploi sur cinq
- p.6 28 % des demandeurs d'emploi se disent prêts à envisager un déménagement si leur chômage se prolonge
- p.8 Les demandeurs d'emploi qui n'ont pas élargi leur périmètre de recherche citent principalement des raisons financières et leur attachement à leur commune
- p.8 La mise à disposition de moyens de transports pourrait encourager la mobilité pendulaire, et des aides financières accroître le nombre de déménagements

L'essentiel

Les opportunités d'emploi ne se situent pas toujours à proximité du lieu de résidence des demandeurs d'emploi : près d'un demandeur d'emploi sur cinq reprend un emploi dans un établissement localisé à plus de 50 km de leur domicile.

Près d'un demandeur d'emploi sur cinq considère la proximité géographique comme le critère prioritaire de leur recherche d'emploi. Le coût financier de la mobilité, mais aussi l'attachement à un territoire pour des raisons extra-professionnelles (notamment familiales) sont les principales motivations des demandeurs d'emploi qui n'envisagent pas d'élargir leur périmètre géographique de recherche. Les femmes, les demandeurs d'emploi peu qualifiés, les personnes en couples ou avec enfant, les locataires d'un logement social et les propriétaires, les demandeurs d'emploi qui n'ont pas de permis de conduire ou ne possèdent pas de moyen de transport, restreignent plus souvent le périmètre géographique de leur recherche.

Les demandeurs d'emploi les moins mobiles peuvent cependant envisager d'élargir leur périmètre de recherche en cas d'aide financière au déménagement, d'aide à la recherche d'emploi du conjoint (en cas de déménagement), ou de mise en place d'une « navette » pouvant les conduire sur leur lieu de travail. Les demandeurs d'emploi les plus jeunes et les moins diplômés pourraient être particulièrement sensibles à ces dispositifs.

Amine CHAMKHI, Sophie GARCIA, Yang-Ming LIM, Christel POUJOLY,
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation de Pôle emploi



LA PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE
COMME CRITÈRE PRIORITAIRE DANS
LA RECHERCHE D'EMPLOI POUR PRÈS

D' **1** DEMANDEUR
D'EMPLOI SUR **5**

En 2018, malgré un taux de chômage proche de 9 %, les employeurs déclaraient anticiper des difficultés de recrutement pour 44 % de leurs projets d'embauche. Ces difficultés peuvent avoir des origines multiples : recherche de compétences rares, conditions d'emploi et de travail peu attractives, manque de temps des employeurs pour leur recherche de candidat... Le recrutement peut également être rendu plus difficile par le fait que les demandeurs d'emploi n'habitent pas toujours là où les emplois sont créés¹. On oppose traditionnellement en la matière la situation des Etats-Unis, où la mobilité géographique contribuerait de façon significative à répondre aux désajustements de l'offre et de la demande de travail, et les pays européens dans lesquels la mobilité des travailleurs serait plus limitée². Même si les travaux de recherche peinent à mesurer précisément la part de chômage attribuable à ce désajustement géographique entre offre et demande d'emploi³, la mobilité géographique peut contribuer à accélérer la reprise d'emploi des chômeurs et permettre aux recruteurs de trouver plus rapidement un candidat pour les postes qu'ils proposent.

Cette étude vise à apporter un double éclairage sur cette question, en étudiant tout d'abord la distance domicile-travail pour les emplois retrouvés par les demandeurs d'emploi, et en exploitant une enquête auprès des demandeurs d'emploi afin de déterminer leur disponibilité à élargir leur recherche sur un périmètre géographique large, et les leviers possibles pour faciliter leur mobilité.

Encadré 1 : La mobilité en France

Chaque année, un peu plus d'un Français sur dix change de logement. Dans la majeure partie des cas, ces mobilités résidentielles sont des déménagements de proximité : plus des deux tiers des Français qui déménagent se réinstallent à proximité de leur lieu de résidence précédent (dans la même commune ou dans le même département)⁴.

La mobilité résidentielle tend à baisser au cours des dernières années, notamment depuis la crise de 2008, et la part des déménagements de longue distance diminue légèrement : 34 % des déménagements dépassaient les frontières départementales au début des années 1990 contre 31 % aujourd'hui.

Dans le même temps, la mobilité pendulaire (distance domicile-travail) a eu tendance à augmenter. Deux personnes ayant un emploi sur trois quittent quotidiennement leur commune de résidence pour aller travailler, soit six points de plus qu'en 1999⁵. Et ces déplacements se font sur des distances de plus en plus grandes : la moitié des personnes travaillant en dehors de leur commune de résidence résident à plus de 15 kilomètres de leur lieu de travail : soit 2 km de plus qu'en 1999.

Définitions

La mobilité au sein d'une même zone d'emploi est nommée **mobilité pendulaire** (j'accepte des trajets plus longs sur ma zone d'emploi).

La mobilité entre zone d'emploi, qui nécessite un déménagement est nommée **mobilité résidentielle**.

1. Cf. En savoir plus Lainé F. et Vroylandt, T.

2. Cf. Eclairages et Synthèses n°52 à paraître. Blanchard-Katz [« Regional Evolutions » Brookings Papers on Economic Activity 1992] et Décressin-Fatas [« Regional Labour Market Dynamics in Europe » European Economic Review 1995]. Au cours de la dernière décennie, des travaux ont cependant montré une possible diminution de la mobilité aux Etats-Unis.

3. Le dernier exercice connu est cité dans le rapport rédigé par l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale des affaires sociales en 2016 qui attribue entre 1 et 2,5 points de pourcentage du taux de chômage aux mauvais appariements géographiques en France.

Travaux de I. Marinescu et R. Rathelot sur données américaines [« Mismatch Unemployment and the Geography of Job Search » American Economic Journal 2018] : seuls 5 % du volume total des embauches potentielles n'avaient pas eu lieu en raison de l'éloignement géographique des demandeurs d'emploi par rapport aux offres.

4. Cf. En savoir plus CGET, Les mobilités résidentielles en France.

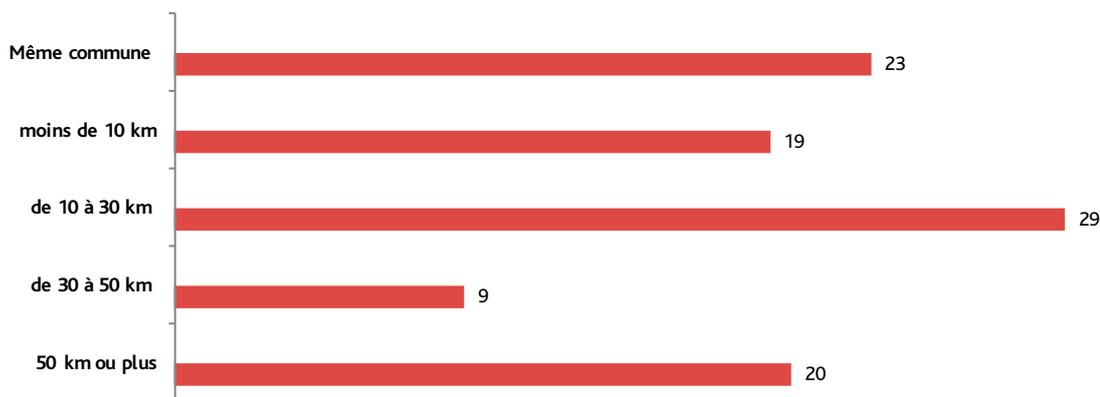
5. Cf. En savoir plus Coudène, M. et Lévy, D.

Un quart des demandeurs d'emploi ont retrouvé un emploi dans la commune où ils résident, et un sur cinq à plus de 50 kilomètres de leur domicile

En 2017, 23 % des demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi l'ont retrouvé dans leur commune de résidence⁶ [Cf. Graphique 1]. La moitié des emplois retrouvés l'ont été à moins de 13,7 kilomètre du domicile des demandeurs d'emploi. A l'inverse, 29 % des reprises d'emploi l'ont été à plus de 30 kilomètres du domicile, et 20 % à plus de 50 kilomètres.

Graphique 1

DISTANCE ENTRE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE ET LA COMMUNE DE L'EMPLOI RETROUVÉ PAR LES DEMANDEURS D'EMPLOI (%)



Sources : Fichier historique des demandeurs d'emploi catégories A ou B et DPAE, données brutes, calculs réalisés avec METRIC, distancier INSEE, calculs Pôle emploi.
Champ : Demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi d'un mois ou plus, 2017, France métropolitaine.

La mobilité à la reprise d'emploi varie sensiblement selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi. Ainsi :

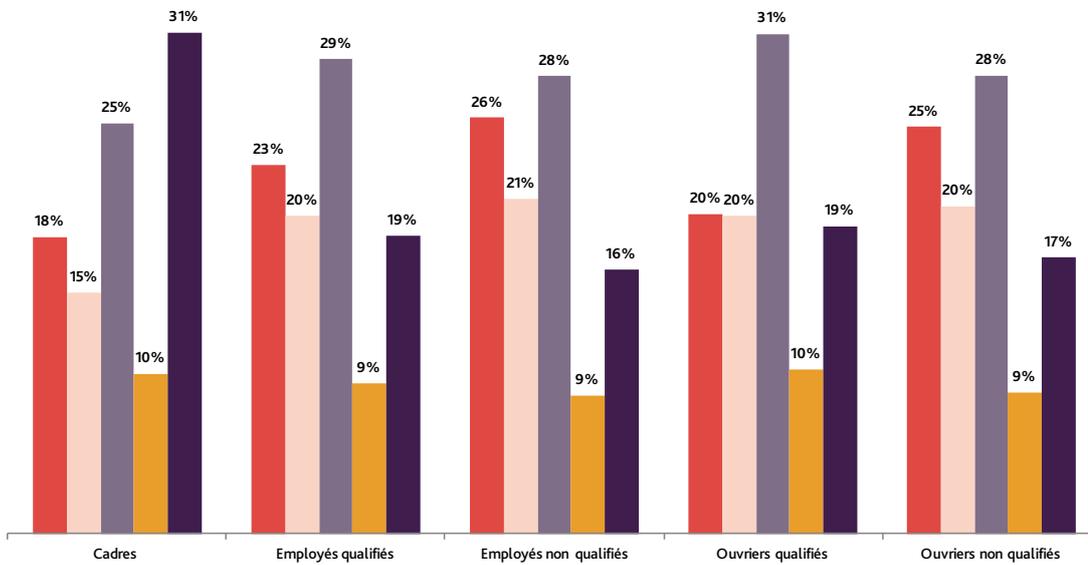
- la distance entre le domicile et le lieu de l'emploi retrouvé augmente avec le niveau de qualification ou de formation. En particulier, 31 % des reprises d'emploi de cadres demandeurs d'emploi s'effectuent à plus de 50 kilomètres de leur commune de résidence, une part double de celle observée pour les autres niveaux de qualification [cf. Graphique 2] ;
- les demandeurs d'emploi résidant dans les pôles urbains reprennent des emplois plus proches de leur domicile (la distance médiane est de 10,5 km) que ceux habitant sur un territoire à dominante rurale (17,9 km). La distance médiane est encore plus importante pour les demandeurs d'emploi de la couronne périurbaine (20,9 km), qui retrouvent rarement un emploi dans leur commune. Baccaïni B., Sémécurbe F., Thomas G. (2007)⁷ avaient déjà montré que les salariés résidant dans une couronne périurbaine effectuent des déplacements domicile-travail plus importants que les autres ;
- les femmes reprennent moins fréquemment des emplois très éloignés de leur domicile que les hommes : 26 % des reprises d'emploi de femmes se font à plus de 30 km de leur domicile, contre 33 % de celles des hommes. L'écart entre femmes et hommes s'observe quelle que soit la situation familiale (célibataire, en couple, avec ou sans enfant) ;
- la situation familiale peut également affecter le périmètre géographique des reprises d'emploi. Les reprises d'emploi à une longue distance du domicile sont moins fréquentes pour les personnes en couple, et surtout les demandeurs d'emploi avec enfant (10 % des reprises d'emploi des personnes avec enfant(s) s'effectuent au-delà de 100 km contre 15 % pour les demandeurs d'emploi sans enfant).

6. La population étudiée correspond aux demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ou B ayant repris un emploi d'1 mois ou plus (hors intérim) identifié par une DPAE (Déclaration Préalable A l'Embauche) au cours de l'année 2017. Le lieu de travail est approché par la commune de l'établissement ayant émis la DPAE. Cf. Sources et méthodes

7. Cf. En savoir plus Baccaïni B., Sémécurbe F., Thomas G.

Graphique 2

DISTANCE ENTRE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE ET LA COMMUNE DE L'EMPLOI RETROUVÉ PAR LES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON LA QUALIFICATION



Sources : Fichier historique des demandeurs d'emploi catégories A ou B et DPAE, données brutes, calculs réalisés avec METRIC, distancier INSEE, calculs Pôle emploi.
 Champ : Demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi d'un mois ou plus, 2017, France métropolitaine.

Trouver un emploi sur un territoire proche de son domicile est une priorité pour près d'un demandeur d'emploi sur cinq

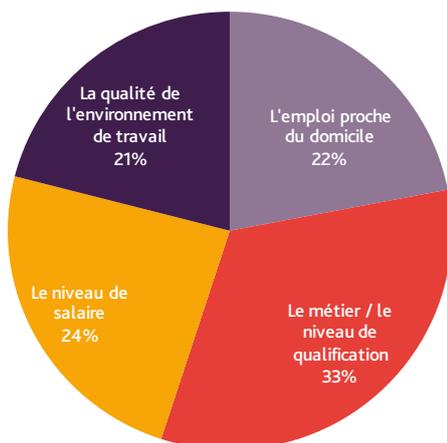
Afin de mieux connaître les principaux déterminants d'attachement à un territoire, les freins éventuels à la mobilité géographique, et les leviers permettant de favoriser cette mobilité géographique lorsqu'elle permet d'accélérer l'accès à un emploi de meilleure qualité, Pôle emploi a interrogé en novembre 2018 un échantillon de 4 500 demandeurs d'emploi qui étaient inscrits à Pôle emploi en juin de la même année.

Trouver un emploi proche de leur domicile est le critère prioritaire pour 22 % des demandeurs d'emploi [cf. Graphique 3]. Un tiers met en avant l'exercice d'un métier particulier ou le niveau de qualification de l'emploi recherché, près d'un quart le niveau de salaire, et 21 % la qualité de l'environnement de travail.

Cette priorité accordée à la proximité géographique pour 22 % des demandeurs d'emploi se retrouve dans les déclarations qu'ils font à Pôle emploi lors de leur inscription sur la durée ou la distance maximale qu'ils sont prêts à envisager pour leur reprise d'emploi : près d'un sur cinq déclare une distance inférieure à 10 kilomètres ou une durée inférieure à 30 minutes. A l'inverse, un sur six se dit prêt à effectuer plus de 50 kilomètres ou plus d'une heure de trajet, et 3 % ne déclarent aucune limite géographique à la mobilité qu'ils sont prêts à effectuer.

Graphique 3

QUELLE PRIORITÉ DANS LA RECHERCHE D'EMPLOI ?



Source : Pôle emploi – Enquête 2018 auprès des demandeurs d'emploi sur leur attachement à leur territoire – Champ : France métropolitaine, demandeurs d'emploi en juin 2018.

Cet ordre de priorité varie selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi. Ainsi, les demandeurs d'emploi non diplômés (39 %), âgés de 50 ans ou plus (30 %), les femmes (26 %), ou les personnes avec enfant(s) à charge (25 %) citent plus souvent la proximité géographique comme critère de recherche prioritaire. On retrouve ainsi les caractéristiques déjà identifiées pour les mobilités effectives observées à la reprise d'emploi.

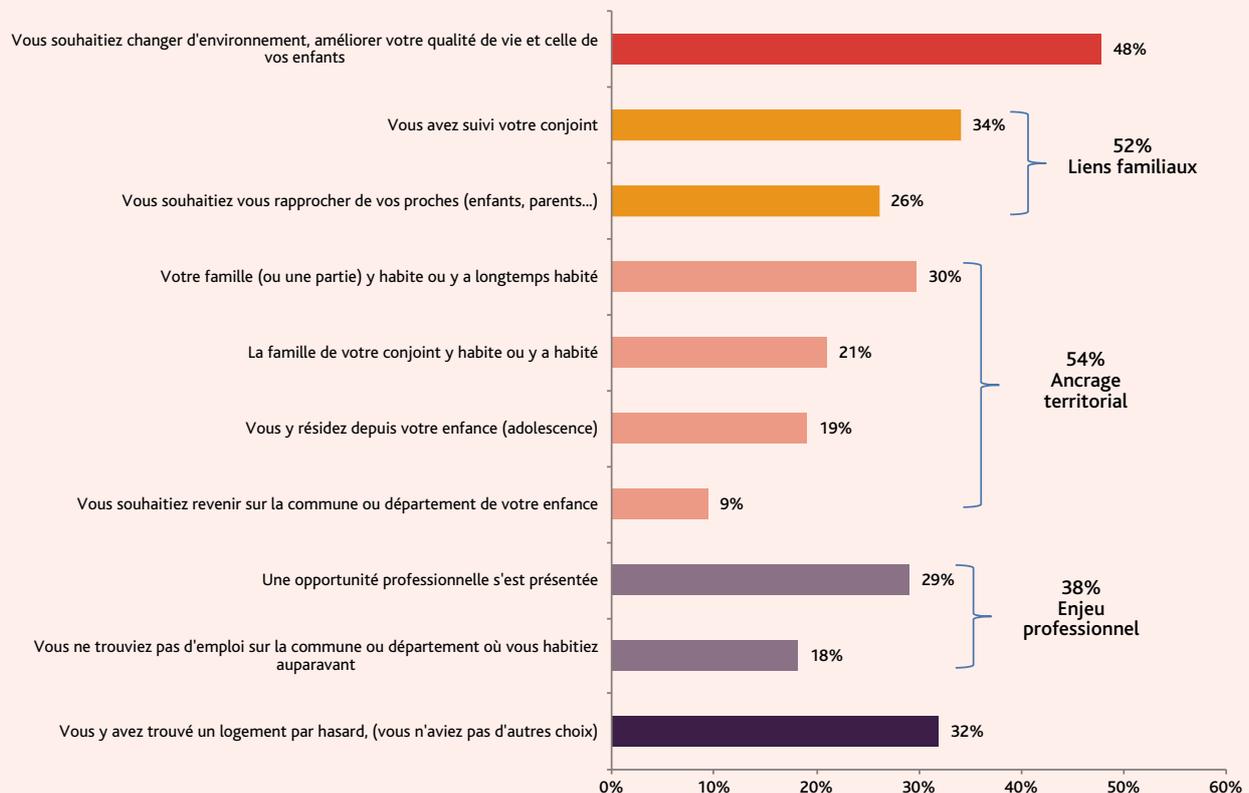
Les moyens de déplacement dont dispose un demandeur d'emploi affectent également son périmètre géographique de recherche d'emploi : la proximité entre lieu de travail et domicile est le critère prioritaire pour un tiers des demandeurs d'emploi qui ne possèdent pas le permis de conduire (contre un cinquième des titulaires), pour 28 % de ceux qui n'ont pas de voiture ou de deux-roues motorisé (contre 19 %). De même, la proximité géographique est moins souvent un critère prioritaire pour les demandeurs d'emploi qui habitent dans une aire urbaine d'au moins 100 000 habitants, potentiellement mieux desservie en transports collectifs (19 % des habitants d'une aire urbaine d'au moins 100 000 habitants déclarent que la proximité emploi/domicile est leur critère prioritaire, contre 26 % des autres demandeurs d'emploi).

Encadré 2 : L'ancrage territorial, les liens familiaux et la qualité de vie sont déterminant dans le choix de résidence

Parmi les demandeurs d'emploi interrogés, 42 % sont nés sur le territoire où ils résident à l'heure actuelle et 55 % vivent sur ce territoire depuis plus de 10 ans.

Pour les demandeurs d'emploi qui ne sont pas nés sur la commune où ils résident actuellement, les principaux déterminants du choix de la commune de résidence sont la qualité de vie (48 %), le fait que la famille (ou celle du conjoint) y habite ou y a longtemps habité (41 %), les raisons professionnelles (38 %) et le suivi du conjoint (34 %).

RAISONS AYANT CONDUIT LES DEMANDEURS D'EMPLOI À VENIR HABITER DANS LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE ACTUELLE (POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI QUI NE RÉSIDENT PAS DANS LEUR COMMUNE DE NAISSANCE)



Source : Pôle emploi – Enquête 2018 auprès des demandeurs d'emploi sur leur attachement à leur territoire – Champ : France métropolitaine, demandeurs d'emploi inscrits en juin 2018 et n'étant pas nés dans leur commune de résidence actuelle.

La qualité de vie est citée par la moitié des demandeurs d'emploi quel que soient leur sexe ou leur niveau d'étude ou de qualification. Elle l'est beaucoup moins lorsque le demandeur d'emploi est jeune, célibataire et lorsqu'il n'a pas d'enfants à charge : seuls 31 % des moins de 25 ans et 38 % des célibataires sans enfant mentionnent la qualité de vie comme déterminante dans le choix de résidence, contre respectivement 48 % pour les plus de 25 ans et 52 % pour les demandeurs d'emploi en couple et/ou avec enfants.

Les raisons professionnelles et le suivi du conjoint sont inégalement mis en avant selon le sexe et la situation matrimoniale. En effet, 44 % des hommes déclarent avoir choisi leur commune de résidence parce qu'une opportunité professionnelle s'est présentée ou faute de trouver un emploi dans la commune précédente, contre seulement 26 % des femmes. Parallèlement, 41 % des femmes déclarent avoir choisi leur commune de résidence pour suivre leur conjoint, contre seulement 26 % des hommes.

Quel que soit leur niveau d'études, les demandeurs d'emploi citent aussi souvent la qualité de vie et les raisons professionnelles comme déterminants de leur choix de résidence. En revanche, les demandeurs d'emploi les plus diplômés (niveau d'études au moins égal à Bac + 2) citent moins souvent le retour dans la commune d'enfance ou le rapprochement familial ou auprès de proches.

28 % des demandeurs d'emploi se disent prêts à envisager un déménagement si leur chômage se prolonge

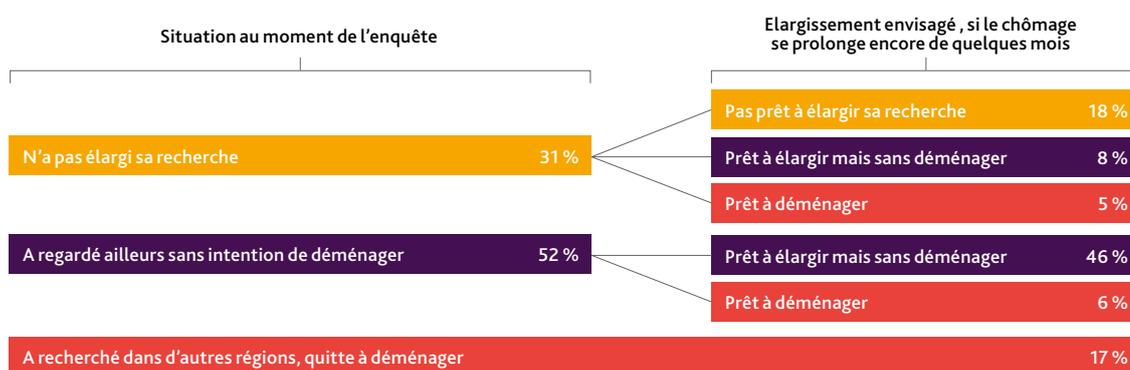
Parmi les demandeurs d'emploi de juin 2018 interrogés en novembre 2018, près des deux tiers sont sans emploi à cette date. 17 % d'entre eux ont déjà élargi leur recherche à une autre région et envisagent un déménagement si leur situation de chômage se prolonge encore quelques mois [cf. Schéma]. Un peu plus de la moitié a élargi sa recherche à d'autres communes mais n'envisage pas de déménager. Le tiers restant n'a pas élargi sa recherche à la date d'interrogation.

Certains demandeurs d'emploi qui n'envisagent pas encore de déménager ou d'élargir leur recherche pourraient cependant le faire si leur situation de chômage se prolongeait encore de quelques mois. Ainsi, parmi les 52 % de demandeurs d'emploi qui ont élargi leur recherche sans jusqu'à présent envisager de déménagement, près de 10 % (soit 6 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi) déclarent qu'ils pourraient étendre encore leur champ de recherche (incluant la possibilité de déménager) si leur chômage se prolongeait. C'est également le cas d'un sixième des demandeurs d'emploi qui n'ont pas élargi leur recherche (même à des communes proches) jusqu'à présent.

Au total, 28 % des demandeurs d'emploi encore au chômage en novembre 2018 déclarent qu'ils pourraient déménager si leur chômage se prolonge encore quelques mois. A l'inverse, 18 % affirment qu'ils n'envisagent pas d'élargir leur recherche, même en cas de chômage prolongé.

Schéma

ELARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DE RECHERCHE DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Les comportements d'élargissement de la recherche varient sensiblement selon le sexe, la situation matrimoniale, le niveau d'étude et le statut résidentiel des demandeurs d'emploi [cf. Tableau 1]. En effet, les femmes *a fortiori* avec enfant(s), les moins diplômés ou les locataires de logement social élargissent moins fréquemment leur recherche d'emploi.

Tableau 1

PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENCLINS À ÉLARGIR LEUR PÉRIMÈTRE DE RECHERCHE À L'AVENIR, SELON LEURS CARACTÉRISTIQUES

	N'a pas élargi son périmètre de recherche et n'envisage pas de le faire à l'avenir	A élargi son périmètre de recherche ou pourrait le faire sans envisager de déménager	A élargi ou pourrait élargir sa recherche à d'autres régions, quitte à déménager
Ensemble	18	54	28
Homme	14	51	35
Femme	23	56	21
Célibataire	17	47	36
En couple	20	61	20
dont conjoint en recherche d'emploi	20	53	27
dont conjoint retraité, inactif	20	57	23
dont conjoint en emploi (travail proche ou à domicile)	20	64	16
dont conjoint en emploi (travail éloigné)	17	66	17
Locataire logement social	24	49	26
Locataire logement privé	17	53	30
Parents, amis, hôtel, autre	13	46	41
Propriétaire	19	66	15
Non diplômé	32	47	20
BEP-CAP	19	57	24
Bac	16	55	30
Bac+2 ou plus	11	52	36
Moins de 25ans	14	46	40
25 à 34 ans	16	56	29
35 à 49 ans	18	53	29
50 ans et +	23	56	21
Non bénéficiaire du RSA	17	56	27
Bénéficiaire du RSA	25	45	30
Femme avec enfant(s)	24	60	16
Femme sans enfant	21	51	28
Homme avec enfant(s)	16	55	29
Homme sans enfant	13	49	38
Hors aire urbaine ou Aire urbaine de moins de 15 000 habitants	15	61	25
Aire urbaine de 15 000 à 200 000 habitants	20	54	25
Aire urbaine de 200 000 à 10 000 000 habitants	21	49	29
Aire urbaine de Paris	13	56	31

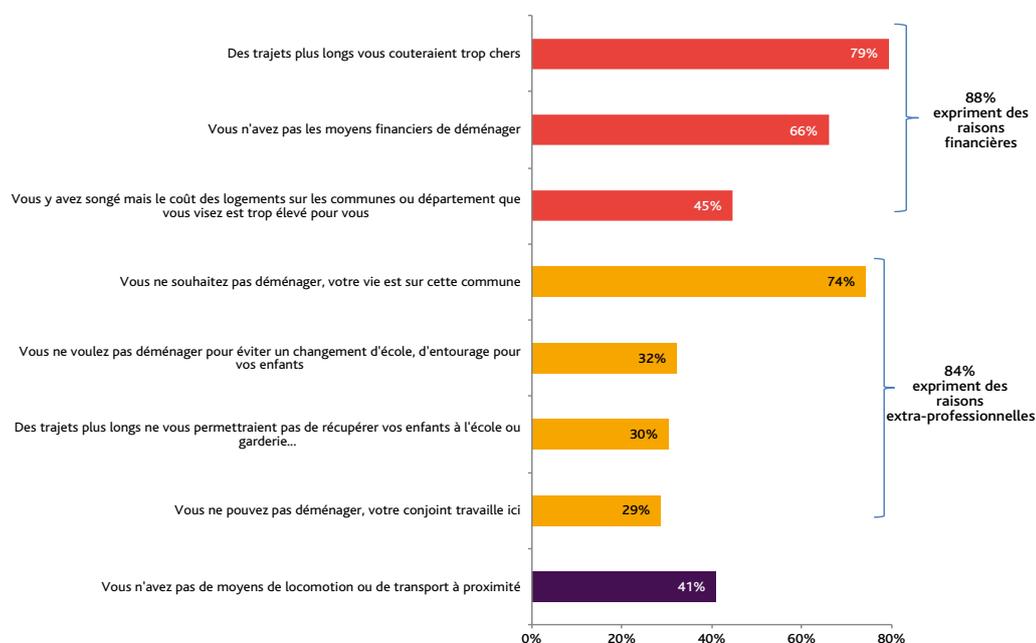
Source : Pôle emploi – Enquête 2018 auprès des demandeurs d'emploi sur leur attachement à leur territoire – Champ : France métropolitaine, demandeurs d'emploi en juin 2018, sans en emploi en novembre 2018.

Les demandeurs d'emploi qui n'ont pas élargi leur périmètre de recherche citent principalement des raisons financières et leur attachement à leur commune

Interrogés sur les raisons pour lesquelles ils n'ont pas à ce jour élargi leur périmètre de recherche, ni à des communes voisines ni plus largement, les demandeurs d'emploi concernés (soit 31 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi au chômage en novembre 2018) citent pour près de 9 sur 10 d'entre eux des motivations financières (88 %) [cf. Graphique 4], notamment les coûts liés au transport (79 %) ou à un déménagement (66 %). Les trois quarts déclarent également qu'ils ne souhaitent pas déménager, leur vie étant sur leur commune actuelle. En ajoutant les demandeurs d'emploi déclarant ne pas souhaiter déménager en raison de leur enfant ou conjoint, ou ne pas rechercher un emploi plus éloigné de leur domicile pour des raisons de garde d'enfant, ce sont au total 84 % des demandeurs d'emploi qui n'ont pas élargi leur périmètre de recherche mentionnent un attachement à leur commune pour des raisons extra-professionnelles. Enfin, 41 % des demandeurs d'emploi qui n'ont pas élargi leur périmètre de recherche mentionnent l'absence de moyen de locomotion ou de transport à proximité.

Graphique 4

LES RAISONS POUR LESQUELLES LES DEMANDEURS D'EMPLOI N'ONT PAS ÉLARGI LEUR PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DE RECHERCHE D'EMPLOI



Source : Pôle emploi – Enquête 2018 auprès des demandeurs d'emploi sur leur attachement à leur territoire – Champ : France métropolitaine

La mise à disposition de moyens de transports pourrait encourager la mobilité pendulaire, et des aides financières accroître le nombre de déménagements

Les demandeurs d'emploi ont été interrogés sur la possibilité qu'ils acceptent un emploi plus éloigné si une « navette » pouvait les conduire sur leur lieu de travail. Alors que 18% de l'ensemble des demandeurs d'emploi n'ont pas élargi leur périmètre de recherche et n'envisagent pas de le faire, même en cas de prolongation du chômage, ce pourcentage baisse de moitié sous l'hypothèse de la mise en place d'un tel dispositif de transport. La part des demandeurs d'emploi n'ayant pas encore élargi leur recherche et qui envisagent de le faire à l'avenir passe ainsi de 41 % à 68 %.

Cet élargissement du périmètre géographique de recherche avec la mise en place d'une navette se vérifie quelles que soient les caractéristiques des demandeurs d'emploi qui ont concentré jusqu'à présent leur recherche à proximité immédiate de leur domicile. L'impact est cependant particulièrement important dans les zones rurales et les petites aires urbaines, ou pour les demandeurs d'emploi ne disposant pas de permis de conduire [cf. Tableau 2].

Tableau 2

IMPACT DE LA MISE EN PLACE D'UNE NAVETTE SUR L'ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DE RECHERCHE D'EMPLOI SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

	Proportion de demandeurs d'emploi acceptant d'élargir leur recherche à d'autres communes ou département si leur période de chômage durait encore quelques mois	proportion de demandeurs d'emploi qui accepteraient un emploi plus éloigné si «une navette» pouvait les conduire sur leur lieu de travail	Mesure de l'impact de l'effet de la mise en place d'une navette sur la part des demandeurs acceptant d'élargir leur périmètre géographique de recherche
Homme	49	72	x1,5
sans enfant	53	76	x1,4
avec enfant(s)	42	66	x1,6
Femme	35	65	x1,8
sans enfant	33	63	x1,9
avec enfant(s)	37	66	x1,8
Locataire logement social	37	68	x1,8
Locataire logement privé	42	68	x1,6
Réside chez parents, amis, hôtel, autre	51	76	x1,5
Propriétaire	39	61	x1,6
Non diplômé	31	58	x1,9
BEP-CAP	42	74	x1,8
Bac	42	66	x1,6
Bac+2 ou plus	52	70	x1,3
Moins de 25 ans	55	74	x1,3
25 à 34 ans	38	71	x1,9
35 à 49 ans	43	67	x1,6
50 ans et +	37	65	x1,8
Hors aire urbaine ou aire urbaine de 15000 habitants	42	70	x1,7
Aire urbaine de 15 000 à 200 000 habitants	35	71	x2
Aire urbaine de 200 000 à 10 000 000 habitants	38	66	x1,7
Aire urbaine de Paris	56	66	x1,2
Pas de permis de conduire	39	75	x1,9
Titulaire permis de conduire	42	65	x1,5
Ensemble	41	68	x1,6

Source : Pôle emploi – Enquête 2018 auprès des demandeurs d'emploi sur leur attachement à leur territoire – Champ : France métropolitaine, demandeurs d'emploi inscrits en juin 2018, sans emploi en novembre 2018 et qui n'ont pas jusqu'à présent élargi leur périmètre de recherche.

Au-delà de la mobilité pendulaire, la part des demandeurs d'emploi qui sont prêts à envisager un déménagement pour reprendre un emploi passe de 28 % sous l'hypothèse d'une simple prolongation du chômage de quelques mois à 34 % s'ils reçoivent des informations sur des opportunités d'emploi sur d'autres territoires, et 41 % si ces opportunités s'accompagnent d'une aide financière au logement [cf. Tableau 3]. Pour les demandeurs d'emploi en couple, outre les aides financières, une aide au retour à l'emploi du conjoint sur le nouveau territoire a également un impact important : en présence d'une telle aide (et d'une opportunité d'emploi pour eux-mêmes), 33 % des demandeurs d'emploi en couple envisageraient un déménagement, contre 25 % en son absence.

Tableau 3

PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI PRÊTS À ENVISAGER UN DÉMÉNAGEMENT S'ILS BÉNÉFICIENT D'INFORMATION SUR LES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI ET/ OU D'UNE AIDE

Part des demandeurs d'emploi qui pourraient élargir leur périmètre de recherche et envisager un déménagement	Tous les demandeurs d'emploi	Demandeurs d'emploi en couple	Demandeurs d'emploi avec enfant
Si la période de chômage durait encore quelques mois	28 %	20 %	21 %
Si information sur des opportunités d'emploi sur d'autres territoires	34 %	25 %	28 %
Si opportunité d'emploi + aide financière au déménagement	41 %	31 %	34 %
Si opportunité d'emploi + aide pour retrouver un emploi au conjoint		33 %	

Source : Pôle emploi – Enquête 2018 auprès des demandeurs d'emploi sur leur attachement à leur territoire champ : France métropolitaine, demandeurs d'emploi inscrits en juin 2018 et sans emploi en novembre 2018.

Les aides (qu'il s'agisse d'aides financières ou d'aide à la recherche d'emploi du conjoint) constituent donc un levier pour la mobilité résidentielle des demandeurs d'emploi. Ce levier est particulièrement important pour les locataires du parc privé et les propriétaires (bien que ces derniers restent les moins « mobiles ») [cf. Tableau 4]. L'impact est par ailleurs plus important pour les demandeurs d'emploi les plus jeunes et les moins diplômés, ce qui peut renvoyer à des difficultés financières plus importantes.

Tableau 4

IMPACT DE LA MISE EN PLACE D'UNE AIDE SUR LA PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI DISPOSÉS À ENVISAGER DE DÉMÉNAGER SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

	Part des demandeurs d'emploi prêts à déménager en cas d'informations sur des opportunités d'emploi	Part des demandeurs d'emploi prêts à déménager en cas d'information sur des opportunités d'emploi et en cas de bénéfice d'aide financière ou d'accompagnement	Mesure de l'impact d'une aide (coefficient multiplicateur)
Femme avec enfant(s)	22	38	x1,8
Femme sans enfant	28	40	x1,4
Homme avec enfant(s)	34	46	x1,4
Homme sans enfant	45	53	x1,2
Célibataire	43	52	x1,2
Conjoint en recherche d'emploi	28	39	x1,4
Conjoint retraité, inactif	21	29	x1,4
Conjoint en emploi (travail proche ou à domicile)	18	36	x2
Conjoint en emploi (travail éloigné)	26	47	x1,8
Locataire logement social	32	44	x1,4
Locataire privé	38	56	x1,5
Réside chez parents, amis, hôtel, autre	47	60	x1,3
Propriétaire	17	25	x1,5
Hors aire urbaine ou aire urbaine de 15000 habitants	26	38	x1,5
Aire urbaine de 15 000 à 200 000 habitants	31	47	x1,5
Aire urbaine de 200 000 à 10 000 000 habitants	36	44	x1,2
Aire urbaine de Paris	32	49	x1,5
Moins de 25 ans	48	65	x1,4
25 à 34 ans	37	51	x1,4
35 à 49 ans	34	49	x1,4
50 ans ou plus	23	31	x1,3
Non diplômé	22	34	x1,5
BEP-CAP	29	42	x1,4
Bac	32	44	x1,4
Bac+2 ou plus	44	57	x1,3
Ancienneté au chômage inférieure à 6 mois	36	48	x1,3
Ancienneté au chômage supérieure 6 mois	31	43	x1,4
Ensemble	34	47	x1,4

Source : Pôle emploi – Enquête 2018 auprès des demandeurs d'emploi sur leur attachement à leur territoire – Champ : France métropolitaine

Encadré 3 : Les actions de Pôle emploi pour favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi

Pôle emploi peut apporter une **aide financière** pour favoriser la **mobilité** des demandeurs d'emploi. Les aides à la mobilité proposées s'organisent autour des remboursements des frais liés à la mobilité tels que les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration. Elles peuvent être accordées dans le cadre d'une recherche d'emploi, d'une reprise d'emploi ou d'une formation et sont cumulables entre elles (dans la limite d'un plafond annuel global de 5 000 euros sur 12 mois glissants). Elles sont accordées lorsque l'action de reclassement est située à plus de 60 kilomètres aller-retour ou deux heures de trajet aller-retour depuis le lieu de résidence du demandeur d'emploi. Ces aides à la mobilité peuvent être déterminantes, dans plus de la moitié des cas, dans la décision du changement de résidence. Elles sont cependant peu connues des demandeurs d'emploi éligibles⁸.

Par ailleurs, Pôle emploi facilite l'obtention au permis de conduire, souvent considéré comme un prérequis à la mobilité, en particulier dans les territoires peu ou mal desservis en transports en commun. Ainsi, Pôle emploi peut contribuer au financement du permis de conduire (permis B) dans le cadre de l'aide individuelle à la formation pour les demandeurs d'emploi.

Au-delà des aides financières à la recherche d'emploi ou à la reprise d'emploi, Pôle emploi met en place **des partenariats** avec un certain nombre **d'acteurs de la mobilité** pour que les demandeurs d'emploi en difficulté puissent bénéficier de leur expertise ou de leur solidarité.

Parmi, les partenaires privilégiés, les plateformes de mobilité des collectivités territoriales, et notamment celles des départements, qui proposent des **diagnostics de mobilité** ainsi que des programmes d'accompagnement vers l'autonomie de déplacement, des dispositifs de covoiturage et des systèmes de prêt de véhicule. Le diagnostic permet de qualifier les difficultés de mobilité rencontrées et mettre en place des plans d'actions adaptés. Pôle emploi soutient, par exemple, des projets portés par des associations locales visant à mettre à disposition des publics vulnérables des véhicules solidaires, comme Papa Charlie en Île-de-France.

Et enfin récemment, Pôle emploi et le **groupe Action logement** ont signé une convention de partenariat afin de faciliter l'accès au logement des demandeurs d'emploi dans le cadre d'une reprise d'emploi. Les deux partenaires s'engagent à mutualiser davantage leurs données, afin de concevoir des outils permettant d'offrir aux demandeurs d'emploi un accès à un panorama global des solutions à leurs dispositions en termes de logement.

8. Cf. En savoir plus Blache G., De Visme N., Lim Y-M

Sources et méthodes

L'enquête auprès des demandeurs d'emploi sur leur attachement à leur territoire

Cette enquête, réalisée en novembre 2018 par Pôle emploi, vise à mieux comprendre les raisons de l'attachement des demandeurs d'emploi à leur territoire et l'impact de celle-ci sur leur mobilité géographique. Elle a été réalisée auprès de 4 500 demandeurs inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C au 30 juin 2018 en France métropolitaine.

Méthodologie de l'enquête auprès des demandeurs d'emploi sur leur attachement à leur territoire

La base de sondage de l'enquête comprend environ 15 000 individus, elle est issue d'un tirage sur le Fichier Historique d'août 2018 et enrichie en données du recensement INSEE 2015 concernant le code commune du demandeur d'emploi.

La méthode d'échantillonnage retenue est un sondage stratifié sur des tranches d'aires urbaines avec une surpondération des communes hors aires urbaines. Il est équilibré sur le sexe, l'âge, le niveau de formation et l'ancienneté de la demande d'emploi à l'aide la macro CUBE de l'INSEE.

Le terrain téléphonique a été effectué par IPSOS, qui a transmis un fichier de 4 500 répondants. La non-réponse totale a été corrigée par repondération avec groupes de réponse homogènes. Pour assurer la représentativité de l'échantillon, un calage sur marge a été effectué sur les variables retenues dans l'échantillonnage.

Les distances domicile-travail des demandeurs d'emploi ayant repris un emploi au cours de l'année 2017

La population étudiée correspond aux demandeurs d'emploi en catégories A et B ayant repris un emploi d'un mois ou plus hors intérim identifié par une DPAE (Déclaration Préalable à l'Embauche) au cours de l'année 2017. Les déclarations à l'embauche d'un mois ou plus représentent, selon les trimestres, entre 55 % et 60 % des reprises d'emploi des demandeurs d'emploi (Cf. Statistiques et indicateurs n°18016 Pôle emploi).

Les informations exploitées proviennent du croisement entre la localisation géographique de l'établissement à l'origine de la DPAE et le lieu de résidence du demandeur disponible dans le Fichier Historique. Les distances entre les communes de résidence et de travail ont été calculées à l'aide du distancier de l'INSEE « METRIC », sur la base des distances routières de chef-lieu à chef-lieu.

Les reprises d'emploi à l'extérieur du territoire français ne sont pas prises en compte et conventionnellement, l'ensemble des déplacements intra-communales sont valorisés à zéro. Ainsi, les distances calculées peuvent être sous-estimés.



EN SAVOIR PLUS

Baccaïni B., Sémécurbe F., Thomas G. « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation », Insee Première, n°1129, mars 2007.

Blache G., De Visme N., Lim Y-M. « Les aides à la mobilité géographique sont encore peu connues des demandeurs d'emploi mais elles s'avèrent déterminantes dans leurs choix de mobilité », Pôle emploi, Eclairages et Synthèses n°50, mars 2019.

Coder Y. « Les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi au 4e trimestre 2017 », Statistiques & Indicateurs, n°18.016, Pôle emploi, avril 2018.

CGET, Les mobilités résidentielles en France, 2018.

Coudène M. et Levy D. « De plus en plus de personnes travaillent en dehors de leur commune de résidence », Insee Première, n° 1605, juin 2016.

Lainé F. et Vroylandt T. « Quelles compétences pour quels territoires ? », Pôle emploi, Eclairages et Synthèses, n°52, avril 2019 (A paraître).

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

